



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2001/L.17/Add.1
6 novembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE

Quinzième session

Marrakech, 29 octobre-6 novembre 2001

Point 3 a) de l'ordre du jour

**QUESTIONS RENVOYÉES À L'ORGANE SUBSIDIAIRE
DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

**TROISIÈME RAPPORT D'ÉVALUATION DU GROUPE D'EXPERTS
INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT**

Additif

Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

À sa quinzième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a décidé de recommander le projet de décision ci-après à la Conférence des Parties pour adoption à sa septième session:

Projet de décision -/CP.7

**Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental
sur l'évolution du climat**

La Conférence des Parties,

Ayant examiné les recommandations formulées par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à sa quinzième session,

GE.01-70963 (F) 061101 061101

1. *Exprime* ses remerciements et sa gratitude au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), en particulier à son Président et à tous ses rédacteurs et scientifiques pour l'excellent travail accompli aux fins de l'établissement du troisième rapport d'évaluation, et encourage le GIEC à poursuivre sa tâche, en s'attachant, entre autres, à élaborer le quatrième rapport d'évaluation;

2. *Encourage* les Parties à utiliser pleinement les informations contenues dans le troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat;

3. *Prie instamment* les Parties de désigner – et de les soutenir – de nouveaux scientifiques appelés à contribuer aux travaux du GIEC;

4. *Prie instamment* les Parties, en particulier les Parties visées à l'annexe I de la Convention, de continuer à apporter au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat l'appui financier nécessaire à l'accomplissement de ses travaux;

5. *Prie instamment* les Parties de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale du GIEC afin de donner la possibilité à davantage d'experts de pays en développement de participer aux activités du GIEC.
